ROUBAIX

BUREAUX : 15, rue d'Angleterre —o— Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Paris (Seine et Seine-et-Oise)	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —

Départements non compris Paris et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ

Annonces	1 f.	0 lignes.
Réclames		0,75
Faits-divers		1,50
Locale		2,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos Députés

Voici la répartition des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les différents bureaux qui examinent les élections :

1er bureau, M. l'abbé Lemire ; 2e bureau, MM. Guillain, Eliez Evrard, Grousseau ; 3e bureau, Pasqual, Bersez, Truy ; 4e bureau, Plichon, Selle, Mill ; 5e bureau, Defontaine, Debève, Dron ; 6e bureau, Dansette, de Montalembert ; 7e bureau, Delory, Lamendin ; 8e bureau, Delaune, Taillandier, Debièvre, Lozé, Vallée ; 9e bureau, H. Cochin, Barrois, Molle, Lepes, Ribot, Jonnart ; 10e bureau, Cardon, Rose, Basly, Béharelle, Adam ; 11e bureau, baron Dard.

Le bureau définitif

La Chambre ayant validé, mardi, 364 élections achèvera, aujourd'hui, la validation des élections non contestées et atteindra le chiffre de 400, c'est-à-dire les deux tiers du nombre des députés. Dans ces conditions, il y a avis général pour fixer à vendredi l'élection du bureau définitif.

De la sorte, la Chambre sera constituée également pour l'heure où le nouveau ministère sera constitué.

PETIT CALENDRIER

Jeudi 5. — **Octave de la Fête-Dieu.** — Ador. : Tourcoing (Hospice), Wallers (Valenciennes).

Soleil : lever 4 h. 01, coucher 7 h. 55. — Lune : lever 3 h. 31 m., coucher 6 h. 59 s.

Vendredi 6. — **Sacré-Cœur de Jésus.** — Ador. : Dunkerque (Saint-Jean-Baptiste). Solennes.

Soleil : lever 4 h. 01, coucher 7 h. 57. — Lune : lever 4 h. 18 m., coucher, 8 h. 06 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

SYNDICAT MIXTE de l'Industrie roubaisienne

VI

Rapport de la « Société de consommation Saint-Martin », par M. Hubert Mesplont.

Comme chaque année, M. Hubert Mesplont rend compte de la gestion de la « Société de consommation Saint-Martin ».

Cette société a réalisé, pendant l'exercice qui vient de s'écouler, 8.873 fr. 60 de bénéfices, répartis au prorata de la consommation de chaque sociétaire.

Couvertures. — Quatorze couvertures, ayant coûté, tous frais compris, 206 fr. 10, et vendues 20 fr. 50, ne font réaliser un bénéfice de 31 fr. 10, ce qui permettra de distribuer une ristourne de 20 0/0 aux acheteurs.

Produits pharmaceutiques. — Dix-sept sociétaires seulement ont profité de ce service. Le montant de leurs achats a été de 263 fr. 65 sur lesquels ils auront droit à la remise de 20 0/0 consentie par les pharmaciens.

Nous engageons de nouveau nos camarades à se rendre compte du fonctionnement de ce service et nous prions le bureau central de la Société de secours mutuels, d'examiner la question déjà posée l'année dernière, à savoir au moyen d'un léger supplément de cotisation, arriver à fournir gratuitement les produits pharmaceutiques.

L'expérience a été faite cette année dans une des usines syndiquées ; pour une somme de 10 centimes par mois et pour une moyenne de 120 sociétaires, on a pu fournir gratuitement 147 fr. 50 de frais de médicaments.

Charbon. — Il a été fourni cette année par provision de 500 kilos et au-dessus 1.120.000 kilos d'excellent charbon.

La ristourne a été de 4 fr. 60 par 1.000 kilos, charbon ayant été vendu 30 fr. à été pour nos syndiqués de Roubaix de 25 fr. 50 les 1.000 kilos et 24 fr. 50 pour ceux habitant les communes non assujetties à l'octroi.

1876 hectolitres ont été livrés au domicile de nos sociétaires à 5 fr. 50 à Roubaix et 2 fr. 40 hors Roubaix, laissant une ristourne de 750 fr. permettant de distribuer 0 fr. 40 à l'hectolitre.

Il ressort de ces chiffres que les membres de notre syndicat ont reçu 5.790 francs de bénéfices rien que pour leur charbon.

La vente du charbon a été plus importante que l'année dernière ; cependant il nous semble qu'il y a encore mieux à faire. Car nous voyons que sur 4.295.000 kilos livrés par la société l'*Union*, 1.270.000 kilos ont été livrés à nos syndiqués, tandis que, 2.825.000 kilos ont été fournis aux adhérents non syndiqués de l'*Union*.

M. Hubert Mesplont termine son rapport en remerciant tous ceux qui aident les syndiqués à faire réaliser des économies aux ménages ouvriers.

Paroisse Saint-Antoine de Padoue

Les pèlerinages du mois de juin

— 4 juin, mardi, à 8 h. 1/2, pèlerinage du pensionnat Sainte-Thérèse de Tourcoing, chant par la chorale des élèves ; à 9 h., pèlerinage de l'école des filles de la rue de l'Ouest ; messe basse avec chant par les enfants.

— 5 juin, vendredi, à 8 h. 1/2 du matin, pèlerinage de l'école des garçons de la rue d'Alsace ; messe basse, chant par les enfants.

L'administration du Comité de patronage et du Conseil médical des Crèches municipales a eu lieu mardi après-midi, à la Mairie, sous la présidence de M. Félix Chatelain, adjoint, délégué à l'Assistance Publique. Le Comité de patronage est constitué comme suit :

Présidente, Mme Butruille.

Crèche de la rue de l'Epeule : Mmes Butruille, Ricoard Roussel, Veil-Duval, Roussel-Richard et Jouville-Delannoy.

Crèche de la rue de la Balance : Mmes Eugène Motte, vice-présidente ; Félix Chatelain, Georges Deschodt, J.-B. Malfait et Pean-Buchez.

Crèche de la rue de Tourcoing : Mmes Henri Mathon, vice-présidente ; Plouy, Felhoen, Turbelin et D'Helly-Prouvost.

La commission administrative des « Combattants de 1870-71 l'Ancienne », rappelle aux sociétaires que la réunion trimestrielle et obligatoire aura lieu dimanche prochain 8 juin, à six heures du soir, au café Pândore.

Paiement des cotisations du 3e trimestre 1901-1902. L'amende prescrit par l'article 16 du règlement sera rigoureusement exigée. Communications diverses.

Club hippique de Roubaix. — C'est dimanche et lundi prochain, 8 et 9 juin, à 2 h. 1/2, qu'aura lieu le grand Concours Hippique International organisé par le *Club Hippique de Roubaix* dans la belle piste du Brœucq.

La première journée commencera par le concours de chevaux de selles ; on y admirera les beaux types des chevaux français et étrangers présentés par les plus brillants cavaliers civils et militaires. On se rappelle que l'an dernier, on vit pour la première fois à Roubaix, le record du saut en hauteur et celui en largeur ; ces deux concours obtinrent un grand succès car des cavaliers rares et des chevaux de haute valeur se disputèrent chaudement les prix.

Dimanche et lundi prochains, ces deux records seront encore battus, mais de grands changements sont apportés dans le parcours ; surtout dans les obstacles ; ce sera certainement très intéressant, et déjà les meilleurs chevaux sauteurs, lauréats des concours de France et de l'étranger sont inscrits au programme.

Viendront ensuite les prix des *Veneurs* et l'*Omnium*, deux numéros très attrayants avec des parcours vraiment intéressants. Les concours d'équipages et chevaux de maîtres auront eux aussi leur part de succès ; le dimanche concours d'équipages à quatre, trois et deux chevaux, attelés en paire et en tandem. Tout ce que Roubaix et la région compte de sportsmen et sportsweus sera représenté dimanche et lundi au Club Hippique.

En un mot, tout fait prévoir un succès de plus pour le Club hippique de Roubaix.

L'entrée des viandes étrangères. — *L'égalité* publie cette information :

L'administration municipale a reçu hier après-midi une délégation des bouchers chevilleurs de Roubaix. Ces derniers demandent, paraît-il, l'interdiction de l'entrée à Roubaix des viandes étrangères, provenant principalement des abattoirs de Lille, où environ 200 bouchers de la localité s'approvisionnent.

Ce serait à leur avis, le moyen d'assurer à Roubaix, une vente de viandes saines, tout en augmentant le produit des recettes de l'Abattoir et en favorisant les commerçants de ce quartier qui auraient tout à gagner de voir se développer le trafic de cet établissement municipal.

M. Deschodt, adjoint, a promis d'examiner la question et d'y donner une prompte solution.

Un accident à l'église du Sacré-Cœur. — Un ouvrier, nommé Plasnet, occupé à travailler aux voûtes de l'église, est tombé de l'échafaudage et s'est cassé le pied droit. M. le docteur Druesnes lui a donné les premiers soins et l'a fait transporter à l'hôpital.

Jeux de mains, jeux de vilains. — *Suites mortelles d'une scène d'atelier.* — Mardi matin, vers 10 heures, un teinturier, Henri Massée, 59 ans, demeurant boulevard de Mulhouse, maisons Lecomte, travaillant chez MM. Grulois, rue du Pile, agaçait un jeune ouvrier, Edouard Ladsous, pendant qu'ils étaient aux cabinets, voulant lui jeter à la figure un papier... qui avait déjà servi.

Ladsous repoussa Massée et lui lança un coup de pied ; celui-ci souleva alors à bout de bras le jeune homme et la scène prit fin.

Massée retourna à son travail mais un moment plus tard il se trouvait indisposé.

Comme, mercredi matin, il continuait à souffrir, M. Grulois fit chercher M. le docteur Lepers qui arriva, dans l'après-midi, vers 5 h., accompagné de M. le docteur Picquet, alors que Massée venait de rendre le dernier soupir.

Après examen, les deux docteurs n'ont relevé aucune trace de violence et ont conclu à une mort naturelle provoquée par une double hernie dont était atteint l'ouvrier teinturier et par le mouvement violent qu'il dut faire pour soulever Ladsous.

Cette mort a produit une certaine émotion dans le quartier.

Les accidents de travail. — Chez MM. Motte et Meillassoux, rue du Coq-Français, un peintre, Albert Mulliez, 24 ans, demeurant rue Franklin, blessé à la jambe gauche, 20 jours de repos.

— Un tourneur, Gustave Duterte, 39 ans, demeurant rue La Bruyère, 97, travaillant chez MM. Delattre et Paulus, rue de Tourcoing, blessé à l'avant-bras droit, qui est fracturé, 3 semaines de repos.

— Un dégraisseur, Charles Meurisse, 57 ans, demeurant rue de l'Alouette, cour Fauvarque, travaillant chez M. Emile Roussel, rue de l'Epeule, blessé à la main gauche, un mois de repos.

— Un apprenti-peigneur, Lerus Lenglé, 15 ans, rue de la Longue-Chemise, travaillant à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, blessé à la main gauche, 8 jours de repos.

— Un mécanicien, Auguste Blanquard, 20 ans, Grande-Rue, 350, travaillant chez MM. Motte, rue des Longues-Haies, blessé aux reins, huit jours de repos.

— Un fileur, Julien Delneufcourt, 37 ans, rue Ingres prolongée, travaillant chez MM. Ternynck, boulevard de Fourmies, blessé à la main gauche, 15 jours de repos.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 2, rue du Hedin.**

A qui la charrette ? — Mardi, vers minuit, les agents Souffiet et Gaillet, passant rue de la Gare, constataient qu'une charrette à bras, qu'ils avaient déjà remarquée vers dix heures, était abandonnée en face du n° 56 ; ils l'ont conduite dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, à la disposition de son propriétaire. Cette voiture porte pour toute inscription, à la craie blanche, ces mots : « B. Briet ».

Amateurs de lapins. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des cambrioleurs se sont introduits chez M. Vancoutren, 76, rue Jacquart ; ils ont fracturé la porte de la cour et se sont emparés de cinq lapins, d'une valeur d'une dizaine de francs. Il y a déjà quelque temps qu'ils opèrent dans le quartier ; samedi dernier, ils ont enlevé les barres de la cave de l'estaminet du n° 70 de la même rue, mais, sans doute dérangés, ils sont partis sans rien enlever.

Tapage injurieux. — Un procès-verbal a été dressé à la charge d'une journalière, Malvina Pollet, 28 ans, demeurant rue Fodrnoy, 13, pour tapage injurieux, rue des Longues-Haies.

Enterrement du 5 juin. — M. Adolphe Lorthiot, 9 h. 30, Sainte-Elisabeth.

Obit. — Mme Lucien Vandenbeule, née Sophie Tanpe, 9 h., Saint Jean-Baptiste.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Bottes p **COMMUNIONS**

THOMAS-FILS, 5, r. du Pître, p. la Gare, LILLE

du 4 juin

Naissances. — Marie Poncelin de Raussart, rue de Lille, 101. — Gabrielle Gatine, rue de Rome, cour Parent, 15. — Gaston Nicole, rue des Longues-Haies, cour Watteau, 4. — Albert Blaisieux, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 2. — Simonne Jonckheere, boulevard de Paris, 127. — Louis Demoulin, rue Ducoulombier, 26. — Lucienne Debuyser, rue de Mouvaux, 34. — Marie Desfresnes, rue du Luxembourg, 63. — Ernest Depoers, rue Saint-Antoine, 4.

Décès. — Oscar Planque, 5 ans, Grande-Rue, 459. — Zéphir Legrou, 4 mois, place de la Nation, 35. — Cyrille Delplanque, 68 ans, sans profession, rue Jean-Bart, tour Vannesté, 7. — Pauline Lerycke, 70 ans, sans profession, rue Blanchemaille.

Mariage. — Fidèle Vandenkerne, 30 ans, négociant, à Tourcoing, et Victorine Vandenkerne, 26 ans, sans profession, rue Jacquart, 220.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 31 mai et 1er juin

CAISSE CENTRALE et SUCCURSALES		VERSEMENTS			REMBOURSEMENTS		
				Demandes			Demandes
Roubaix	Samedi	65	10	13.455	»	15	18.200 »
	Dimanche	128	57	24.397	»	120	28.168 21
Lannoy		»	»	» »		»	» »
Croix		»	»	» »		»	» »
Wattrelos		»	»	» »		»	» »
Ascq		»	»	» »		»	» »
Totaux		193	67	37 852		135	46.368 21

Les opérations du mois de juin sont suivies :

A Roubaix par MM. G. Prouvost-Dehau, E. Toutenondé-Meillez, A. Grau-Duchange et Edouard-Tetzelin, directeurs. — A Lannoy, par M. J. Mullies-Dewally. — A Croix, par MM. Adolphe Nedoussi et Alcide Couturier. — A Wattrelos, par MM. Clément Dubus et Charles Maillatre. — A Ascq, par MM. Louis Verdière et J.-B. Crucq.

Ordre du Service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les **dimanches**, de 9 à 11 h., les **samedis**, de 9 à 10 h. 1/2. — Les remboursements ont lieu les **dimanches**, à 11 h. 1/2, les **samedis**, à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande. *Le Caissier*, Fremont.

WATTRELOS
LE TERRIBLE ACCIDENT
de l'Usine de la Société chimique Roubaisienne

Mort de la troisième victime. — Les funérailles des trois charpentiers.

L'accident épouvantable qui s'est produit mardi matin, à l'usine en construction de la « Société chimique Roubaisienne », au hameau de Sainte-Marguerite, a fait une troisième victime.

Le malheureux Alphonse Delplanque, 21 ans, d'Herseaux, qu'on espérait sauver et qui était entouré de soins à l'hôpital de Wattrelos, n'a pas survécu aux lésions internes. Dans la journée de mercredi, son état a empiré et dans l'après-midi, vers 3 h., il rendait le dernier soupir, par suite d'une hémorragie interne.

Les funérailles des trois charpentiers auront lieu, vendredi, à 9 h. 1/2, à l'église Saint-Maclou.

Accidents de travail. — Le bruit avait couru mercredi matin, d'un nouveau grave accident à l'usine de la Société chimique roubaisienne au hameau de Sainte-Marguerite. Heureusement, il n'en est rien. Il s'agit d'un manœuvre, Arthur Florin, 16 ans, travaillant pour le compte de M. Dussart, plafonneur, demeurant à Roubaix, rue du Lilas, qui était tombé d'un échafaudage de 2 mètres de haut sans se blesser gravement. Une blessure à la tête l'obligera à un repos de 12 jours.

— Chez M. Leclercq-Dupire, un tisserand, Charles Marissal, 27 ans, demeurant rue Thiers, blessé à la main gauche, 8 jours de repos.

Etat-civil de Wattrelos

du 3 juin

Naissances. — Robert Verzebelde, rue Boileau. — Carlos Roggemans, Martinvoire. — Raymonde Vanhove, Petit-Paris.

Décès. — Marie-Louise Boonaert, 29 jours, Petit-Tournay.

du 4 juin

Naissances. — Claire Hespel, rundes Champs. — Fernande Rose, Crétinier. — Malvina Ravels, Touquet.

Décès. — Angèle Watteau, 19 mois, rue de France. — Hector Mulier, 35 ans 3 mois, mesulan, Saint-Marguerite.

CROIX

Le déficit. — Les finances municipales sont en déficit, non pas de 542 fr. 22 comme l'indique le compte administratif de M. le Maire, mais bien de 2.678 fr. 57.

Cette différence sensible vient de ce que M. le Maire a omis une formalité indispensable à la clôture de chaque exercice financier, c'est-à-dire qu'il n'a pas cette année, comme les années précédentes, fait établir les états des côtes irrécouvrables de 1899 et 1900 et qu'il y a de ce chef 1.920 fr. 10 que, naturellement, M. le Maire trouve facile de faire figurer dans les restes à recouvrer.

Reste à savoir comment M. le Préfet et M. le Trésorier-Payeur accepteront cette comptabilité élastique ; il ne fait aucun doute pour nous qu'une intervention supérieure renverra le compte administratif du maire devant les pseudo-clairvoyants et surtout peu compétents conseillers de la majorité collectiviste.

Il y a aussi une somme de 416 fr. 04 en excédent sur les fonds prélevés par les 3 centimes par réservistes et territoriaux, y compris les 100 francs de subvention de l'Etat.

La commune étant endettée, les ressources qui ont une affectation spéciale ne peuvent servir à autre chose qu'à leur propre destination, surtout dans le cas présent, car les appelés sous les drapeaux en 1902 nécessiteront une dépense bien supérieure aux 3.500 francs portés au budget. Il n'y a qu'à lire l'affiche des appels de 1902.

La façon d'opérer de la municipalité pour cacher le déficit attirera l'attention de l'administration supérieure.

Au 31 mars 1902 il reste à payer sur 1901 la somme énorme de 22.496 fr. 84 et nous remarquons notamment qu'il est dû 8.185 fr. 93 à la Compagnie du gaz, 1.268 fr. 81 aux petits fournisseurs des cantines scolaires, 100 fr. à la *Patriote de Croix*, 8.650 fr. 46 pour l'Assistance médicale gratuite (on n'a versé que 2.000 fr.), 300 fr. pour la fête du 1er mai 1901, et 300 fr. pour la fête du 14 juillet 1901. Il reste même encore dû 190 fr. 98 sur 1900.

Quand une commune est bien gérée, il n'existe pas de dettes aussi considérables, et l'aveu échappé au citoyen Porter « qu'on a été 5 mois sans argent » prouve mieux que toute autre chose qu'on a attendu les fonds de 1902 pour payer une partie de 1901.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 65, Rue des Ursulines

La fête du Sacré-Cœur à Montmartre. — Beaucoup de Tourquennois devant se rendre jeudi à la basilique du Vœu national à Montmartre, pour la fête du Sacré-Cœur, nous croyons leur être utile en les avertissant que le train qui partait de Tourcoing à 1 heure 10 est avancé de 5 minutes et, par conséquent, part à 1 h. 05.

Tirage d'obligations. — Aujourd'hui jeudi, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, aura lieu le tirage des 167 obligations sortantes de l'emprunt de 1888 pour grands travaux (2e émission, 2.250.000 fr.)

Les accidents de travail. — Eugène Vandembergh, 21 ans, homme de peine, rue du Cimbale, 8, en déclinchant son métier, engagé sa main droite sous le recouvrement des pignons. Outre l'arrachement de l'ongle du pouce, l'ouvrier porte encore une plaie contuse profonde dont la cicatrisation exigera un repos d'au moins trois semaines. Soins du docteur Delegrange.

— Un débourreur, Emile Vandekerkove, 32 ans, travaillant dans un peignage de la rue de Dunkerque, s'est fait un lumbago en manœuvrant un rouleau de carde. Soins du docteur Decheerf ; repos d'une semaine.

— Marie Wastyn, 21 ans, soigneuse, demeurant rue de Saint-Pétersbourg, a eu la main droite prise dans les roulettes du chariot d'un bobineur qu'elle nettoyait. Soins du docteur Bernard ; repos de 8 jours.

— Marie Cattoire, 17 ans, soigneuse, rue de Bapaume, 31, a fait une chute dans son atelier. Le docteur Leduc a constaté une entorse du pied droit et a prescrit à l'ouvrière un repos de 8 jours.

— Un nommé de peine, J.-B. Desmet, 36 ans, demeurant rue Delobel, s'est fait une entorse à l'épaule gauche en portant une casseuple. Soins du docteur Bernard ; repos de 10 jours.

— Louis Dujardin, 45 ans, journalier, demeurant rue de la Croix-Blanche, en déchargeant des balles de coton, pesant 230 k., a été blessé d'un coup de crochet au jarret droit. Le malheureux a quitté l'usine et s'est dirigé jusqu'à la maison de M. le docteur Dewyn, rue de la Paix. Chemin faisant il perdit beaucoup de sang et eut une syncope qui dura 10 minutes en arrivant chez le médecin. Louis Dujardin, après un premier pansement de sa blessure, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Les arrivages aux halles du mercredi : marée, 1.768 k. ; pommes de terre, 1.000 k. ; fromages, 40 k. ; beurre, 14 k. ; asperges, 200 bottes ; salades, 1.000 ; artichauts, 120.

Etat-Civil de Tourcoing

de 4 juin

Mariages. — Auguste Bitaine, commis-architecte, et Jeanne Dekoninck, sans profession. — François Vuillemin, cordonnier, et Marie Borrent, modiste. — René Fiez, négociant, et Marie Liagre, sans profession.

Naissances. — Coupleur Hélène, rue de Denain, 37. — Coussement Victor, rue de la Tossée, 116. — Maghin Paul, rue du Rhin, 8.

Décès. — Terrier Catherine, 39 ans, rue Nationale, 129.

RETOUR DE ROME

Les pèlerins du diocèse de Cambrai, partis il y a trois semaines, sont revenus de Rome, enchantés de leur voyage qui fut favorisé de toutes les manières.

Aux diverses étapes de ce voyage ils eurent le grand bonheur de visiter les principales villes de l'Italie. Après avoir prié en Suisse Notre-Dame des Ermites au pieux sanctuaire d'Einsilden, ils saluèrent à Milan le souvenir de Saint Ambroise dans sa vieille église des premiers siècles et celui de Saint Charles Borromée dans sa splendide cathédrale, appelée très justement la huitième merveille du monde, puis ce fut Saint Antoine à Padoue, Sainte Catherine à Bologne, Notre-Dame à Lorette dans la Santa Casa, apportée de Nazareth par les anges, à Assise le corps de Saint François et celui de Sainte Claire, et Rome enfin avec ses vieilles ruines païennes et ses grands souvenirs chrétiens où dix-neuf siècles de notre histoire ont marqué leur empreinte.

Ce qui surtout les attirait à Rome, c'était le Pape, le Vice-Dieu ; ils eurent l'inoubliable joie de voir le Pape, d'être reçus par lui comme des enfants par le Père de famille. Le Pape, le grand Pontife Léon XIII se montra pour eux d'une affabilité toute particulière. Par une faveur spéciale, les pèlerins du Nord lui furent présentés tour à tour, et pour chacun d'eux le Pape eut une parole d'affection, il les bénit ainsi que leurs familles, leurs œuvres, leurs intentions.

Pendant cette demi-heure d'audience qui leur fut si gracieusement accordée, ils ont pu juger combien sont faux tous les bruits mis en circulation, depuis quelques temps, sur la santé du Pape. Quoi qu'en disent certaines agences, le Pape conserve, grâce à Dieu, une lucidité d'esprit, une force de caractère, une vigueur corporelle qui étonnent sans doute dans un vieillard de plus de 90 ans, mais qui n'en montrent que plus visiblement la main de Dieu soutenant le Chef de son Eglise au milieu des inquiétudes, des travaux et des peines du Souverain-Pontificat.

Léon XIII peut vivre ainsi de longues années encore, dépasser comme Pie IX les années de Pierre et, en dépit des sinistres prédictions de ses ennemis, attendre en paix que des jours meilleurs se lèvent pour l'Eglise. C'est l'espoir de tous ceux qui l'approchent comme c'est le vœu de ses fidèles enfants.

L'Orage de mercredi matin
DANS L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Cet arrondissement, préservé de l'orage samedi soir, a été bouleversé, mercredi, par deux orages successifs d'une violence telle qu'on en voit rarement dans ce pays.

Il faut remonter à celui du dimanche 19 août 1901, qui foudroya, à Arnèke, le jeune Gaston Becquaert, pour trouver quelque chose de comparable.

Vers deux heures du matin, les habitants d'Hazebrouck et des environs ont été réveillés par les sinistres roulements du tonnerre. A ce moment, l'orage était dans toute sa violence ! les éclairs se succédaient presque sans interruption ; une rumeur terrible et continue simulait une épouvantable canonnade que des coups plus forts interrompaient par instants ; la pluie tombait à torrents.

Peu à peu le jour se leva et le calme se fit dans l'atmosphère ; à trois heures, l'orage avait cessé.

Il reprit de plus belle à six heures, accompagné cette fois d'une pluie de grêlons.

Une vache a été tuée par la foudre chez M. Polydore Debrock, section de la Cannoweele. Le fermier, qui était occupé à la traire, n'a pas été atteint.

La foudre est tombée en plusieurs endroits sur la forêt de Nieppe.

Le bruit courait que le clocher de Merris avait été atteint, mais rien n'est venu confirmer cette rumeur.

On ne signale d'ailleurs aucun accident de personne mais la foudre a mis le feu à l'église de Borre. La nouvelle de ce sinistre, heureusement conjurée à temps, a provoqué la plus vive émotion. On a encore présent à la mémoire l'incendie de l'église de Vieux-Berquin, le 6 octobre dernier.

Plus d'Espoir

A Vincent, près de rendre l'âme,
On mande un docteur entendu :
Vite il interroge sa femme :
— Usait-il du Congo, Madame ?
— Hélas ! non — Cet homme est perdu.

GAZETTE du NORD

— Mardi, en l'église St-André à Reims, a eu lieu le mariage de M. H. Watrigant, de Lille, et de Mlle Bureau. Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Watrigant, oncle du marié, qui a adressé aux jeunes époux une touchante allocution. Le Saint-Père avait envoyé sa bénédiction.

Les témoins étaient : pour la mariée M. Léon Harmel, commandeur de Pie IX, son oncle et parrain et M. H. Richardot, notaire honoraire à Paris, son cousin ; pour le marié M. Louis Watrigant, son frère, industriel à Lille, et M. Joseph Dubois, son beau-frère, industriel à Roubaix.

Nous présentons à M. et Mme Watrigant-Bureau nos souhaits de bonheur.

— M. l'abbé Moine, missionnaire apostolique, si connu et si apprécié pour les nombreuses prédications qu'il a données dans presque toutes les paroisses du diocèse, vient d'avoir le douleur de perdre sa mère, Madame Moine, née Agnès Labou, pieusement décédée à Vendegies-sur-Ecaillon, le 2 juin, à l'âge de 85 ans.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui, à onze heures, à Vendegies.

Nous offrons à M. l'abbé Moine et à toute sa digne famille nos respectueuses condoléances, et prions nos lecteurs d'avoir un religieux souvenir pour l'âme de la vénérée défunte.

— Il y a quelques jours à peine, se célébraient à Bousbecque les funérailles de M. Louis Van Rullen, enlevé après quelques jours de maladie, à l'affection de sa famille, et hier avait lieu, à 11 h., le service solennel pour le repos de l'âme de Mlle Sophie Van Rullen, sa sœur.

Le deuil était conduit : par M. le chanoine Cateau, doyen d'Haubourdin et M. l'abbé Samain, doyen de Quesnoy-sur-Deûle, ses cousins ; par M. Louis Delannoy, son beau-frère, adjoint au maire de Bousbecque et ses neveux Charles, Louis, Alfred ; MM. les abbés Paul et Léon Delannoy.

L'affluence était considérable. Nous avons remarqué dans l'assistance : M. Jean Dalle, maire de Bousbecque ; M. Antoine Dalle, adjoint ; M. le Maire de Werwicq ; M. Vanesland, ancien maire ; le Cher Frère directeur du Pensionnat d'Haubourdin.

Nous présentons à Mlle Pauline Van Rullen et à la famille Delannoy, si fortement éprouvées, nos chrétiennes condoléances et recommandons l'âme de Mlle Sophie Van Rullen aux prières de nos lecteurs.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 4 juin

Présidence de M. Bouillox, vice-président

Une scène de coups

C'est une affaire qui se passe dans un drôle de monde qui amène Charles Crockaert, d'Armentières, sur les bancs de la police correctionnelle. Cet individu a pénétré de force, en pleine nuit, dans l'appartement d'un sieur Alfred Lauraine et lui a porté plusieurs coups de couteau. Charles Crockaert est condamné à un mois de prison.

La loi sur le travail

MM. Hennion, de Linselles, avaient été condamnés en simple police pour avoir fait travailler dans leurs usines des ouvriers avant l'heure réglementaire pour le commencement du travail. Le tribunal a décidé que cela ne constitue pas une infraction punissable à aux lois sur le travail, et, réformant la décision des juges de simple police, il a acquitté MM. Hennion.

L'ASTHME D'ÉTÉ. — SES CAUSES

(Suite)

Les causes déterminantes de l'éclosion de la maladie sont : 1° l'hérédité ; 2° l'action des pollens, des poussières et les microbes cantonnés dans les fosses nasales ; 3° l'action des premières chaleurs et de la lumière. Comme traitement : Soigner le rhume de cerveau avec le Corysol Berthiot et combattre les symptômes pulmonaires, c'est-à-dire l'oppression, les crises d'asthme, avec la Poudre Louis Legras, ce merveilleux médicament qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. — Corysol Berthiot, 1 fr. 25 la boîte. Poudre Louis Legras, 2 fr. 10. Envoi contre mandat adressé à M. Louis Legras, Boulevard Magenta, 139, à Paris.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. Lanio, conseiller

Minist. public : M. de Lafonchaise, substitut.

Audience du mercredi 4 juin

1re affaire

Fabrication et émission de fausse monnaie à Dorignies

Le 30 mars 1902, Charles Perruchietti, 25 ans, né à St-Maurice-Cahavèse (Italie), ouvrier mineur, demeurant à Dorignies, se trouvant au cabaret tenu par Mme Guislain, à Dorignies, avec plusieurs camarades, parmi lesquels Louis Gallia, 20 ans, se disant né à Ringo (Italie), ouvrier mineur à Dorignies, paya une tournée de chopes avec une pièce de 5 francs.

Plus tard, dans la soirée, il paya une seconde tournée avec une autre pièce de 5 fr. que la cabaretière refusa la trouvant suspecte, et ce fut Gallia qui régla la consommation en monnaie de billon. Après la fermeture de son cabaret, Mme Guislain vérifia sa caisse et y trouva une pièce de 5 fr. semblable à celle qu'elle n'avait pas voulu recevoir de Perruchietti, à l'effigie de la République française et au millésime de 1873. Cette pièce était fausse et grossièrement contrefaite. Aussi, le lendemain matin, fit-elle dire à Perruchietti que s'il ne lui remettait pas une bonne pièce de 5 fr. pour remplacer la mauvaise qu'il lui avait donnée la veille, elle le ferait arrêter.

Perruchietti vint aussitôt, s'excuse, et ce fut Gallia qui donna une bonne pièce à la cabaretière en échange de la mauvaise pièce. Perruchietti prit la mauvaise pièce et la jeta par la porte ouverte.

Le garde Plancq, qui avait assisté à la scène, ramassa la pièce et la porta à la gendarmerie qui ouvrit aussitôt une enquête et interrogea Perruchietti.

Celui-ci prétendit n'avoir jamais donné à la cabaretière qu'une seule pièce dont il ignorait, dit-il, la fausseté et la provenance.

Sur Gallia, on trouva une pièce de 5 fr., et, pendant que les gendarmes l'emmenaient, il jeta pour s'en débarrasser une autre pièce de 5 fr. Chez lui on trouva une troisième pièce de 5 fr., une casserole contenant de l'étain fondu et trois moules en plâtre servant à la fabrication de pièces de 5 fr., dont deux à l'effigie de la République française et au millésime de 1873.

Or les différentes pièces émises par les accusés ou saisies sur eux, ont été fabriquées avec de l'étain, et sont précisément à l'effigie de la République française, millésime 1873.

Gallia a toujours prétendu qu'il ignorait la présence de ces moules. Perruchietti a toujours prétendu avoir reçu les pièces fausses d'un Italien nommé Dedero, récemment condamné par défaut pour vol par le tribunal de Douai, et actuellement en Angleterre.

Perruchietti est un peu connu. Gallia était bien noté. Tous deux n'ont jamais été condamnés ni en France, ni en Italie.

Gallia est condamné à 5 ans de réclusion et 100 francs d'amende.

Perruchietti est acquitté.

Défenseurs : Mes Soland et Escofier.

2e affaire

Vol qualifié à Douai

Dans la nuit du 4 au 5 février dernier, Mlle Louise Dubus, maréchande de légumes, rue du Canteleux, demeurant chez M. Clairon, fut éveillée par les grognements du chien de ce dernier, et par des bruits de pas. Effrayée, elle n'osa pas bouger, mais une demi-heure plus tard, ayant entendu sonner deux heures et fermer la porte sur rue, elle se leva et réveilla les époux Clairon.

Ils descendirent ensemble et constatèrent que la porte d'une chambre, située au rez-de-chaussée avait été ouverte, et qu'un coffre-fort avait été enlevé de la garde-robe où il était enfermé. Ce coffre-fort contenait une cinquantaine de francs et des bijoux d'une valeur de 500 francs environ. Quelques minutes après ces constatations, un locataire de la maison, Gustave Coupez, âgé de 21 ans, né à Armentières, électricien, rentrait, et on le mettait au courant de ce qui venait de se passer.

Sa rentrée tardive éveilla les soupçons. Interrogé sur l'emploi de son temps, et du temps de son frère Auguste, 22 ans, né à Aveines-lez-Aubert, électricien à Denain, qui, venu la veille était reparti le matin, il donne des explications inexactes et, pressé de questions, il reconnut avoir commis le vol avec son frère Auguste.

Ramené chez lui par ce dernier, ils avaient, avec la clef de la rue, ouvert la porte de la chambre du rez-de-chaussée, sorti le coffre-fort, et Gustave avait aidé son frère à le porter à une certaine distance, du côté de la porte de Valenciennes, mais il ignorait ce que son frère en avait fait. C'est en effet non loin de la porte de Valenciennes que le coffre fort fut retrouvé, défoncé et vide.

Auguste Coupez se déroba aux recherches jusqu'au 13 février, date à laquelle il fut arrêté. Il se prétend innocent, mais il n'a pu donner de l'emploi de son temps, depuis le vol jusqu'à son arrestation, aucune explication suffisante. Au cours de l'information, Gustave Coupez est revenu sur ses aveux, bien qu'il les eût faits, non seulement en présence du commissaire de police, mais encore en présence de M. Clairon, à qui il demanda pardon en pleurant et en rejetant toute la responsabilité du vol sur son frère Auguste qui, disait-il, en avait eu l'idée.

Les accusés sont très mal notés et ont subi tous deux de nombreuses condamnations.

L'attitude des accusés est déplorable : ils se montrent arrogants et donnent des démentis à tous les témoins.

Gustave Coupez, après avoir déclaré que son frère Auguste lui avait suggéré le vol, prétend qu'il n'a rien dit de cela. Selon lui, la déposition de M. Verbaere, commissaire de police, est fausse.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif aux cinq questions